



Congé d'examen militaire

Par Sarou

Bonjour,
Je suis militaire sous contrat, je me suis inscrit en parallèle à la fac.
Est-ce que je peux bénéficier d'un congé d'examen pour me présenter aux partiels?
Merci à vous

Par Isadore

Bonjour,

Pas de droit, mais il existe certains dispositifs ou aménagements qui peuvent vous être accordés. Voyez avec le service des ressources humaines de votre Arme.

Sauf si vous bénéficiez d'une reconversion, en général c'est "sous réserve d'un changement d'avis à la dernière minute", comme pour toutes les permissions.

Par Sarou

Bonjour,
Oui faut que j'aïlle les voir pour demander, mais j'avais lu que les civils en tout cas peuvent avoir plusieurs jours de congés non payés accordés. Ca serait bien qu'on puisse avoir quelque chose de similaire

Par Isadore

Je vous rassure, c'est pareil dans le civil. Dans certains cas, comme un contrat d'apprentissage, ou le projet de transition professionnelle, le salarié peut avoir droit à des autorisations d'absence.

La plupart de ces dispositifs nécessitent un accord préalable de l'employeur, il est rare que le salarié puisse lui imposer une absence.

Le salarié qui décide de reprendre une formation à titre personnel n'a pas plus de droits que vous, sauf accord d'entreprise ou convention collective avantageux.